



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE (CACLP)

5^e séance – 24 septembre 2025 – 9 h 02 à 11 h 51

Salle de direction, rez-de-chaussée
Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau
Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Isabelle N. Miron, présidente et conseillère municipale – District de l'Orée-du-Parc
Anne-Marie Gendron, membre statutaire – ministère de la Culture et des Communications (Visioconférence)

Julie Martineau, membre statutaire – Culture Outaouais

Marie-Hélène Leblanc, membre organisme – École des Arts et Cultures et Galerie UQO, de l'Université du Québec en Outaouais

Lisanne Rheault-Leblanc, membre organisme – Corporation du Salon du livre de l'Outaouais et Maison des arts littéraires

Stephanie Fortin, membre organisme – Musée canadien de l'histoire et Musée canadien de la guerre (Visioconférence)

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Sonia Blouin, directrice – Service des arts, de la culture et des lettres (SACL)

Louis-Philippe Sirois, adjoint à la direction – SACL

Noëlle Gratton-Tétreault, cheffe de service – Bibliothèque et lettres – SACL

Julie Lacroix, cheffe de service – Animation et Diffusion culturelle – SACL

Sonia Bisson, coordonnatrice de projet pour la refonte du Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC) – SACL

Mouna Ben Mhamed, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Invités.es

Émilie Chazelas, PDG – EMC consultante inc. (Visioconférence)

Nathalie Courville, PDG – Art Expert (Visioconférence)

Geneviève Lehoux, associée principale et architecte philanthropique – Moris (Visioconférence)

Marie-Ève Lajoie, conseillère stratégique en philanthropie – Moris (Visioconférence)

Autres personnes présentes

Guillaume Loiselle Boudreau – Moris (Visioconférence)

Étienne Paquette – Moris (Visioconférence)

ABSENCES

Membres

Steven Boivin, vice-président et conseiller municipal – District d'Aylmer

Gilles Parent, membre citoyen

Marie Roy, membre organisme – Comité patrimoine sacré de Gatineau

Catherine Levasseur-Terrien, membre citoyenne

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique et hybride à 9 h 02. La séance est enregistrée et disponible pour visionnement sur le site de la Ville. Il s'agit de la cinquième et dernière séance de la CACLP avant les élections municipales de novembre. Cette séance complète le plan de travail 2024-2025 de la Commission. Un nouveau plan sera élaboré en vue de la reprise des travaux en 2026. La présidence rappelle que les présentations des services faites lors des séances publiques des commissions sont accessibles en ligne après la séance à l'adresse suivante : gatineau.ca/comitescommissions. Il est également mentionné que le Comité de vigie de la Politique culturelle se réunira après la séance pour discuter du bilan de mi-année 2025.

La Commission souligne l'arrivée de deux nouveaux membres. Un tour de table est effectué afin de leur souhaiter la bienvenue :

- Marie-Hélène Leblanc, membre organisme – École des Arts et Cultures et Galerie UQO de l'Université du Québec en Outaouais;
- Lianne Rheault-Leblanc, membre organisme – Corporation du Salon du livre de l'Outaouais et Maison des arts littéraires de Gatineau.

Un mot de la présidence est fait afin de remercier les membres de leur engagement, leur collaboration et leur ouverture à travailler ensemble. Un remerciement est également adressé au Service et aux équipes administratives pour leur professionnalisme et leur adaptabilité. La présidence souligne à quel point ce fut un honneur de présider cette Commission dans le cadre du présent mandat. On souligne le rapprochement entre le milieu culturel et la Ville, dans un esprit de collaboration. Le travail de la vice-présidence est également salué. Les membres et le Service remercient à leur tour la présidence pour son implication et son rôle auprès de la Commission.

2. Adoption de l'ordre du jour

Deux modifications sont proposées à l'ordre du jour. La première concerne l'ajustement du titre de la présentation 7 afin de modifier le terme « philanthropie » et d'y inscrire « étude sur le financement privé en Outaouais ». La seconde modification concerne l'inversement des points 6 et 7 de l'ordre du jour afin que la présentation concernant le financement privé ait lieu en premier lieu.

Il est proposé par Marie-Hélène Leblanc

Appuyé par Lianne Rheault-Leblanc

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré en lien avec les items inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis des procès-verbaux de la séance du 20 juin 2025 et de la séance intercommissions du 30 mai 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 20 juin 2025, dont la validation s'est faite précédemment par les membres, est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville. Le procès-verbal de la séance intercommissions du 30 mai 2025 est également déposé. Aucun suivi n'est à faire.

5. Période de questions du public

Aucune question ou intervention du public n'est adressée à la CACLP lors de cette séance. La présidence invite les gens du public à prendre part aux prochaines séances et à poser leurs questions en lien avec les arts, la culture, les lettres et le patrimoine.

6. Étude sur le financement privé en Outaouais – Présentation des premiers constats

La présentation est effectuée par Geneviève Lehoux, associée principale et architecte philanthropique chez Moris. La présentatrice est accompagnée par Marie-Ève Lajoie, conseillère stratégique en philanthropie. La présentation sera transmise aux membres à la suite de la séance.

La mise en contexte est présentée par Julie Martineau, de Culture Outaouais, également membre de la Commission. On précise que le mandat présenté est porté par Culture Outaouais dans le cadre d'une entente avec la Ville de Gatineau. Ce mandat s'inscrit dans les objectifs de la Politique culturelle, plus particulièrement en lien avec le développement de la philanthropie dans le secteur culturel. L'objectif de la présentation est de fournir des orientations et une analyse des travaux en cours. Il s'agit d'un rapport d'avancement du projet. L'équipe Moris a été mandatée afin d'explorer des pistes concrètes de financement privé et d'identifier des leviers d'action permettant aux acteurs culturels du territoire d'être plus fortement outillés, de diversifier leurs sources de financement et de consolider leur autonomie financière. La Ville de Gatineau participe activement au comité de suivi du projet. Certaines étapes demeurent à compléter, notamment au niveau de la réalisation d'entrevues auprès d'acteurs clés du secteur économique de la région et la poursuite et finalisation de constats issus des travaux.

La présentatrice expose l'angle initial ayant guidé le démarrage de l'étude sur le financement. Le questionnement de départ portait sur l'identification des facteurs contextuels susceptibles d'influencer le financement privé en culture dans la région. Plusieurs dimensions ont été explorées dans le cadre de cette analyse, notamment : la philanthropie; l'investissement partenarial (ex. commandite) et le don.

Les trois questions centrales sont présentées aux membres :

- Comment la région de l'Outaouais se compare aux autres régions (Estrie, Mauricie, Centre-du-Québec – régions centrales) du Québec en ce qui concerne les dynamiques socioéconomiques, culturelles et les initiatives structurantes?
- Quel est l'état actuel du financement privé en culture à Gatineau et en Outaouais?
- Quelles bonnes pratiques pourraient inspirer un plus grand engagement des acteurs économiques envers le financement privé en culture à Gatineau et dans la région de l'Outaouais?

Des précisions sont apportées concernant la terminologie utilisée dans le cadre de l'étude. Il est souligné que les donateurs individuels et privés ont été pris en compte dans l'analyse. Ces derniers représentent d'ailleurs les contributeurs les plus fréquents et sont présents de manière significative à Gatineau, sous diverses formes. Les dons planifiés sont identifiés comme une tendance émergente. Une distinction est également faite entre les fondations privées et les fondations publiques, particulièrement en ce qui concerne le lien d'indépendance entre les

fondateurs et les administrateurs. Il est précisé qu'un organisme de bienfaisance enregistré (OBE) a la capacité de délivrer des reçus fiscaux, ce qui constitue un levier important dans le cadre du financement philanthropique. Enfin, la méthodologie de l'étude, ses contraintes et ses limites sont exposées. Parmi les défis rencontrés, on note : un accès restreint à des données détaillées, les disparités régionales et un manque d'indicateurs sectoriels territoriaux.

Les volets d'analyse de l'étude sont présentés en lien avec les deux principaux axes du financement privé en culture : la philanthropie et l'investissement partenarial. Ces axes sont considérés comme des facteurs influençant l'engagement des parties prenantes. Les dimensions suivantes ont été abordées : le contexte socioéconomique, la philanthropie culturelle au Canada et au Québec, l'écosystème culturel, économique et d'investissement privé. Par ailleurs, plusieurs initiatives et leviers ont été mis en lumière : les fondations communautaires, les fondations publiques et privées, les campagnes de financement, etc. Il est mentionné que la Fondation Philanthropie Outaouais, active officiellement depuis 2025, est un acteur à considérer. Cette fondation dispose d'un fonds dédié au secteur culturel, créé par la Fondation Culture Outaouais. Elle agit comme un intermédiaire stratégique entre des donateurs et les besoins des communautés. Il s'agit d'un vecteur important à l'engagement corporatif et individuel envers le milieu culturel.

La présentation aborde les investissements corporatifs en culture, mettant en lumière les entreprises engagées ou reconnues dans ce domaine. À Gatineau, plusieurs entreprises soutiennent financièrement des organismes culturels de l'Outaouais et d'autres sont reconnues pour leur engagement philanthropique à l'échelle du Québec. Il est souligné que la majorité de ces entreprises identifient la culture comme un axe stratégique d'engagement, structurant leurs actions à travers des programmes de dons et de commandites.

Pour conclure, on mentionne que le financement privé en culture demeure sous-développé en Outaouais. L'écosystème philanthropique régional demeure fragile et peu structuré. Toutefois, certains leviers sont identifiés : la proximité d'Ottawa, la diversité de la population, les atouts propres à Gatineau et l'intérêt croissant des organismes pour développer leurs compétences en financement culturel.

Un début de virage professionnel dans les pratiques est observé. La Politique culturelle de la Ville de Gatineau témoigne d'une intention claire de renforcer le secteur culturel. Enfin, il est noté que la notoriété des organismes demeure faible, et qu'il manque de vitrines permettant de mieux articuler les liens entre économie et culture.

Quelques priorités ont été mises en évidence dans le cadre de l'étude :

- Le développement des compétences des gestionnaires des organismes culturels de Gatineau (formation, soutien) pour implanter leur culture philanthropique partenariale;
- Des programmes de soutien qui financent à la mission et non au projet;
- La génération d'initiatives favorisant :
 - la mise en relation du milieu des affaires à la culture;
 - un quartier investi par la culture.

Période d'échanges

Commentaires généraux

On remercie la présentatrice pour la présentation très complète.

Parrainage fiscal

Une question est soulevée concernant la possibilité actuelle pour les organismes de la région d'avoir recours au parrainage fiscal.

À titre d'exemple, il est mentionné que la Ville de Montréal, par l'entremise du Conseil des arts de Montréal (CAM), prête son numéro de charité à certains organismes, puis leur retourne les fonds levés, leur permettant ainsi de développer leur propre statut d'organisme de bienfaisance enregistré (OBE). Toutefois, cette pratique est jugée coûteuse et lourde sur le plan administratif.

Dans un contexte où peu d'organismes de l'Outaouais disposent d'un numéro d'OBE, une telle initiative pourrait être envisagée, à condition d'y intégrer des critères clairs. Par exemple :

- les initiatives devraient être structurantes et viser une autonomie à terme;
- des critères pourraient prévoir qu'une ressource permanente soit intégrée à l'organisation à la fin de la période.

Cette piste est évoquée sous toutes réserves, comme une possibilité à explorer.

La création de fonds de dotation est également abordée, notamment via le programme Mécénat Placement culture. Ces fonds seraient créés, puis les sommes recueillies remises à un organisme de bienfaisance. Dans certains cas, les municipalités agissent comme donateurs reconnus, avant de retransférer les fonds à l'organisme concerné. Ce modèle implique une logistique et une gestion administrative spécifiques.

Un membre mentionne que ce type de mécanisme est déjà en place au Salon du livre de l'Outaouais, notamment grâce à l'appui d'une famille mécène de Gatineau, ce qui a permis de structurer leur approche.

Un membre exprime son grand intérêt pour le portrait présenté, soulignant qu'il s'agit de la première fois qu'une analyse aussi complète de la situation du financement privé en culture en Outaouais est réalisée. Il est rappelé que cette étude a été commandée dans le but de mieux comprendre les enjeux et d'identifier des pistes d'action. Certaines recommandations pourraient être suivies, et des questions sont soulevées quant aux possibilités de suivi et aux prochaines étapes.

Le Service indique que les étapes à venir seront présentées à la suite de cette rencontre et de la prochaine. Un plan général sera discuté, dans le cadre de plusieurs chantiers de réflexion portant sur l'état de la culture et les besoins du milieu. Ces prochaines étapes seront exposées à un très haut niveau. L'initiative de commanditer cette étude est qualifiée d'excellente.

De son côté, Culture Outaouais mentionne qu'à la lumière des constats présentés, une démarche de retour vers la Ville sera entreprise afin d'identifier les rôles possibles et les modalités de collaboration concertée.

La présentatrice conclut en soulignant l'importance d'avoir mis en lumière les raisons expliquant le faible niveau d'investissement privé en culture dans la région, afin de mieux saisir les opportunités d'action.

Pause de 10 h 15 à 10 h 32

Anne Marie Gendron quitte la rencontre à 10 h 20. Le quorum ayant été perdu, la discussion se poursuit à titre informatif.

Julie Martineau quitte la rencontre à 10 h 36.

Anne-Marie Gendron a réintégré la rencontre à 10 h 36.

Julie Martineau a réintégré la rencontre à 10 h 39. Le quorum est rétabli, permettant la reprise officielle de la séance en cours.

7. Analyse de la pertinence d'un conseil des arts municipal à Gatineau – Présentation des constats et pistes de réflexion

Émilie Chazelas, PDG d'EMC, et Nathalie Courville, PDG d'Art Expert, toutes deux consultantes mandatées par la Ville de Gatineau, présentent les résultats de l'analyse portant sur la pertinence d'implanter un conseil des arts municipal. Les objectifs de la présentation sont de partager les résultats de l'analyse; évaluer la pertinence d'un tel conseil à Gatineau; favoriser les échanges afin d'orienter et de contribuer à la réflexion sur ce sujet.

Un préambule est présenté, suivi des étapes de la démarche. Il est rappelé qu'un atelier de travail avait été tenu en juin 2025 avec les membres de la CACLP. Les consultantes indiquent avoir été mandatées en mars 2025 pour accompagner la Ville dans l'évaluation de la pertinence d'implanter un conseil des arts municipal. Le mandat comprenait les volets suivants :

- Dresser le portrait de l'écosystème culturel à Gatineau;
- Évaluer les rôles et responsabilités d'une ville en matière de culture;
- Tenir compte des dispositifs déjà en place à Gatineau;
- Effectuer une recherche comparative avec les villes de Montréal, Longueuil et Saguenay;
- Proposer des scénarios adaptés à Gatineau, en tenant compte des diverses considérations.

La présentation porte sur le rapport final issu de cette démarche. Parmi les constats, il est souligné que la Ville de Gatineau n'investit pas moins en culture que les autres villes du Québec. Toutefois, dans son programme d'aide aux organismes, la Ville de Gatineau investit moins que les autres grandes villes comparables. Le travail réalisé dans le cadre de la refonte du Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC) est salué. Cependant, il est mentionné qu'il est encore trop tôt pour mesurer pleinement l'impact qu'aura cette refonte sur les organismes du milieu. Des demandes ont été formulées par ces derniers, notamment concernant le jury de pairs, et certaines ont été entendues et même traitées à ce jour. À Gatineau, un besoin de soutien financier pour les artistes est aussi identifié, besoin ne semblant pas être pleinement comblé à ce jour. Mentionnons qu'il est observé que les bourses aux artistes, notamment par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), sont davantage présentes dans les villes dotées d'un conseil des arts, comme Longueuil et Saguenay.

Les principaux constats liés aux modèles de conseils des arts au Québec sont également présentés. Il n'existe pas de modèle unique. Les conseils des arts disposent d'un conseil d'administration et d'une gouvernance indépendante de la municipalité et leur mandat porte sur le soutien aux artistes et aux organismes. Ils utilisent des comités d'évaluation par les pairs pour l'attribution du financement généralement. Ils offrent une diversité de programmes et assurent une reddition de comptes publique et transparente.

Les villes jouent un rôle financier de premier plan dans leur fonctionnement et les pratiques de collecte de fonds privés varient considérablement d'un conseil à l'autre. Le Conseil des arts de Montréal est présenté plus en détail, notamment pour son fort levier en matière de financement privé et de philanthropie, qui lui permet de bonifier l'investissement municipal. Cependant, l'apport du financement privé des conseils des arts de Longueuil et de Saguenay est plutôt faible.

Les consultantes présentent les avantages généraux associés à la mise en place d'un conseil des arts, notamment la possibilité d'avoir des leviers de financement plus diversifiés et plus souples, dont pour les artistes. Dans le contexte actuel, il est rappelé que la Ville de Gatineau dispose déjà de plusieurs programmes municipaux destinés aux artistes et organismes professionnels, des résidences d'artistes, des infrastructures dédiées actuelles ou à venir, d'une nouvelle politique culturelle, ainsi que d'un engagement réel envers le milieu culturel. Parmi les opportunités soulevées relativement à la mise en place d'un conseil des arts, on note l'amélioration du cadre salarial; la diversification des sources de revenus; la participation à des tables de concertation; le renforcement du lien entre le milieu artistique et la municipalité; le soutien à l'innovation artistique; une meilleure adéquation avec les besoins du milieu.

En ce qui concerne les défis, il est mentionné que la pratique de la philanthropie et du financement privé demeure relativement récente et faible en Outaouais. Advenant la mise en place d'un conseil des arts, la répartition des rôles entre les instances devra être clairement définie afin d'éviter toute confusion. De plus, un financement majeur et récurrent, principalement fourni par la Ville, sera essentiel pour assurer la pérennité de la structure.

On rappelle que lors de l'atelier de travail avec la Commission en juin dernier, trois (3) enjeux avaient été traités afin de réfléchir à la création potentielle d'un conseil des arts : les jurys et critères artistiques; la gouvernance et la prise de décision et la diversification du financement. Les consultantes rappellent qu'à la fin de l'atelier tenu en juin, la majorité des membres présents s'étaient montrés d'abord favorables à l'implantation d'un conseil des arts. Une analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités (FFMO) a ensuite été réalisée, de même qu'un examen des rôles respectifs entre la Ville et un éventuel conseil des arts.

Le besoin prioritaire identifié à Gatineau est la mise en place de leviers de financement pour les artistes, un enjeu auquel un conseil des arts pourrait répondre. Lors du retour en plénière à la séance de juin, plusieurs questions avaient été soulevées concernant la démarche, le mandat, la représentativité, la pérennité, l'attractivité et la rétention du personnel qualifié, ainsi que le rôle de la Ville. À la fin de l'atelier, il était finalement constaté que l'exercice a soulevé davantage de questions que de réponses.

Dans le cadre de la présentation actuelle, deux scénarios sont présentés pour exploration : le scénario d'une délégation complète et le scénario d'un mandat spécialisé. Les forces et faiblesses de chacun sont présentées. L'intérêt de se doter d'un numéro de bienfaisance est également mentionné, permettant éventuellement à un conseil des arts de jouer un rôle « parapluie » en matière de philanthropie culturelle.

L'exploration des scénarios est jugée positive, bien que plusieurs facettes restent à approfondir. Il est mentionné qu'il est important de prendre le temps nécessaire pour répondre aux nombreuses questions soulevées, et d'éviter toute précipitation

dans les décisions. Une consultation auprès des artistes professionnels est également jugée nécessaire.

L'analyse de l'écosystème culturel révèle l'existence d'organismes dont les missions pourraient répondre à certains enjeux identifiés. Les besoins du milieu sont principalement de nature financière : les artistes et les organismes souhaitent et nécessitent davantage de moyens. Une stabilité est également requise, notamment en ce qui concerne la permanence des équipes des organismes qui soutiennent ou initient des projets artistiques.

Il est mentionné que la culture de la philanthropie doit être développée. Aucun des deux scénarios proposés ne répond parfaitement aux besoins, mais ils constituent des bases de réflexion. Cette réflexion doit se poursuivre, en ciblant les enjeux prioritaires. La mise en place d'un chantier de réflexion est jugée pertinente. Il est également mentionné que cette démarche représente une opportunité pour la Ville de se distinguer par un modèle qui lui est propre.

Le Service présente les prochaines étapes du dossier. À la lumière de la présentation et de l'étude sur le financement privé, le Service juge important de ne pas agir de façon précipitée et de poursuivre les travaux de réflexion, conformément au souhait de la Ville de trouver les meilleurs mécanismes pour répondre aux besoins du milieu culturel.

Un calendrier de travail sera établi d'ici la fin de l'année, en lien avec les deux rapports d'analyse disponibles. Ces documents sont complémentaires et devraient orienter les travaux à venir. Les années 2026 et 2027 seront consacrées à l'approfondissement de l'analyse des besoins et à l'exploration de pistes de solution en matière de financement, en collaboration avec les acteurs du milieu culturel gatinois. La Ville reconnaît les forces vives du territoire, notamment Culture Outaouais. Enfin, il est prévu d'ajuster, s'il y a lieu, les stratégies de gouvernance du financement culturel en intégrant de nouveaux éléments à partir de l'année 2028 dans le cadre du prochain plan d'action de la Politique culturelle.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés aux présentatrices pour leur contribution à la rencontre.

Clarification sur le scénario de délégation complète

Le Service soulève une question de clarification concernant le scénario de délégation complète : celui-ci vise-t-il uniquement les programmes destinés aux organismes artistiques professionnels? Les consultantes confirment que, dans le cadre d'un conseil des arts, les loisirs culturels sont exclus. Un tel conseil ne ciblerait que les organismes artistiques et les artistes professionnels. Le scénario du mandat spécialisé quant à lui impliquerait un conseil des arts qui ne prendrait pas en charge les organismes, cette responsabilité pouvant être assumée par le SACL, notamment depuis la révision du programme PSOC. Le Conseil des arts proposé serait spécialisé dans le soutien aux artistes.

Financement et scénarios

Une question est posée afin de savoir si la Ville dispose des ressources financières suffisantes pour envisager le scénario d'une délégation complète à un conseil des arts.

On souhaite également connaître le montant investi annuellement pour les artistes et les organismes œuvrant en pratique professionnelle, excluant les organismes en patrimoine. Le Service précise qu'environ 940 000 \$ sont investis chaque année à cet effet. Ce montant ne comprend toutefois pas les frais d'administration, mais uniquement le soutien financier. Ainsi, dans l'évaluation des scénarios, que l'on parle de délégation partielle ou complète, il faudra également prendre en considération les ressources nécessaires pour les frais d'administration. Le Service indique que l'ajout d'un budget d'administration devra faire l'objet de discussions au conseil municipal si un tel scénario était retenu à l'issue des analyses et réflexions.

Dans le cadre d'un scénario de délégation partielle, la Ville mentionne qu'elle dispose actuellement de peu de programmes destinés directement aux artistes (ex. : bourses, résidences, soutien aux ateliers d'artistes). Il serait sans doute nécessaire d'envisager un financement supplémentaire pour mieux répondre aux besoins du milieu artistique. On précise que le montant de 1,5 million \$, évoqué dans le cadre des scénarios, inclut à la fois les opérations et le financement.

Un membre souhaite obtenir davantage de précisions sur le détail des chiffres présentés. L'équipe de consultantes explique que les montants sont répartis en grandes catégories, selon des proportions estimées. Par exemple, pour le scénario de délégation complète, le calcul repose sur les investissements du PSOC, auxquels sont ajoutés les frais administratifs, en respectant un seuil maximal de 30 %. La présentation vise à offrir un portrait général de la fourchette d'investissements à prévoir, selon les différents scénarios, sans entrer dans les détails spécifiques.

Un membre soulève une préoccupation se demandant s'il n'est pas trop pessimiste de laisser entendre que la Ville n'aura pas les moyens de mettre en œuvre le scénario de délégation complète à un conseil des arts. Il propose qu'il soit préférable de chercher à convaincre les acteurs du contraire, plutôt que de souligner les difficultés potentielles. À ce sujet, le Service précise que ce n'est pas le message véhiculé par le rapport. Il est ajouté que si le scénario d'un conseil des arts est retenu, le Service présentera la recommandation financière associée au conseil municipal. Toutefois, actuellement, il est nécessaire de poursuivre la collecte et l'analyse des données. Bien que des artistes aient été conviés à une rencontre en juin, leur participation a été limitée, et la Ville souhaite poursuivre les échanges avec eux.

Il est précisé que c'est la première fois que la Ville voit à autant de grands chantiers de fonds au niveau des arts et de la culture. Plusieurs données doivent être arrimées et priorisées, notamment en lien avec les grands chantiers que sont le développement économique, le PSOC et les infrastructures culturelles. Le Service insiste sur l'importance de prendre le temps nécessaire pour mener une analyse rigoureuse, sans précipiter les conclusions. Par ailleurs, un sondage récent réalisé par Léger auprès des électeurs dans diverses municipalités québécoises indique que la culture constitue pour eux une composante importante de la qualité de vie des citoyens. On observe également une tendance croissante à ce que la culture figure parmi les priorités des élus municipaux. Une fois les analyses faites et les conclusions mieux définies, le dossier pourrait être acheminé au conseil municipal par le Service.

Gouvernance

Un membre souligne un angle mort dans la réflexion actuelle, soit celui de la gouvernance.

Il est rappelé qu'un conseil des arts est lié à la gouvernance, en tant qu'espace de dialogue, de planification et de réflexion. Bien que la Ville joue déjà un rôle actif en matière de gestion, il est important de considérer qu'un conseil des arts constituerait un lieu externe et indépendant, permettant l'émergence de nouvelles dynamiques.

Il est mentionné que, dans l'analyse, Gatineau semble se situer dans une posture similaire à celle de Laval, en ce qui concerne la création d'un espace d'opportunité et de réflexion. On souligne également le potentiel d'émergence à Gatineau, notamment dans les créneaux liés aux artistes, aux partenariats avec le milieu de l'éducation, et à l'utilisation des espaces publics. Il est jugé essentiel de réfléchir au rôle que la Ville souhaite ou peut jouer dans cet écosystème. Cette réflexion doit comprendre le rôle d'un conseil des arts, au-delà de son rôle financier.

Les présentatrices indiquent que cette vision d'indépendance a guidé leurs démarches. Elles précisent toutefois que cette indépendance ne doit pas être compromise par une structure administrative trop coûteuse. Néanmoins, le financement des arts et de la culture demeure un enjeu récurrent qui doit être traité.

On souligne que, lors de la rencontre de juin, les membres ont mentionné qu'il ne serait pas souhaitable de déplacer des fonds actuellement destinés aux organismes vers une structure administrative au détriment du milieu culturel. Il faut également s'assurer que toute instance envisagée soit en mesure de vivre à long terme. Il est précisé que le mandat ne comprenait pas la définition des rôles, mais qu'un conseil des arts pourrait soutenir l'émergence artistique ou assumer d'autres fonctions. Gatineau pourrait ainsi concevoir un modèle original, adapté à ses besoins.

Il est également mentionné que l'identification de sommes précises à ce stade pourrait constituer un frein. Il est important de se permettre d'innover, de rêver et d'évaluer la faisabilité des différentes options. Le Service explique que les montants présentés visent à éclairer la discussion, à offrir une échelle de référence. L'objectif demeure de trouver, conformément à la Politique culturelle, le meilleur mécanisme pour améliorer le soutien et le financement aux artistes, entre autres. Les préoccupations et besoins exprimés sont entendus, et d'autres discussions avec les acteurs du milieu seront nécessaires.

8. Point statutaire – Infrastructures culturelles

Mme Sonia Blouin, directrice du Service, présente une synthèse de l'état d'avancement des projets liés aux infrastructures culturelles. Il est précisé que les informations transmises sont de niveau stratégique, et que les progrès réalisés sont identifiés en bleu dans la présentation partagée avec les membres.

Le Service indique qu'une bibliothécaire a été embauchée pour le développement des collections à la bibliothèque Lucy-Faris. La préparation des événements liés à l'ouverture officielle, prévue en mars ou avril 2026, est en cours. Pour ce qui est de la bibliothèque Guy-Sanche, la Ville a obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour lancer le concours d'architecture international en trois étapes, dont la première, ouverte à tous, est prévue du 22 septembre au 8 décembre 2025. Le choix du lauréat sera dévoilé en juin 2026. En ce qui concerne les Ateliers du Ruisseau, on indique que l'organisme a soumis un plan B pour analyse à la Ville de Gatineau.

Le Centre des arts vivants cherche quant à lui activement un plan B pour des besoins courts termes. Pour ce qui est de La Filature, un changement d'orientation a eu lieu. Auparavant, La Filature privilégiait l'agrandissement du bâtiment où se trouvent les deux organismes qu'elle chapeaute. Considérant actuellement les besoins importants en maintien du bâtiment patrimonial, l'organisme a réorienté le projet pour prioriser le maintien d'actif. Un dépôt de demande de soutien est par ailleurs prévu au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations. Le Service précise que l'organisme est en recherche de financement complémentaire. De son côté, le Musée régional de l'Outaouais poursuit ses démarches en vue d'un dépôt au Plan québécois des infrastructures (PQI). La Ville de Gatineau est également en discussion en vue de la signature d'un protocole d'entente concernant l'auditorium du Cégep de l'Outaouais. Finalement, on indique que le poste de coordonnateur des infrastructures est en processus de dotation afin de voir au suivi des dossiers des infrastructures culturelles.

Période d'échange

Commentaires généraux

Des remerciements sont transmis au Service pour cette mise à jour.

9. Bilan 2024-2025 du Plan de travail de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine (CACLP)

La présidente de la CACLP présente avec fierté le bilan du plan de travail 2024-2025 et remercie les membres pour leur implication et leur précieuse contribution aux travaux. Cinq grands dossiers ont été portés par la Commission dans le cadre de ce plan :

1. La mise en place de la nouvelle Politique culturelle;
2. Le renforcement de la citoyenneté culturelle;
3. La refonte du Programme de soutien aux organismes culturels;
4. Le développement d'un cadre d'intervention en art public;
5. L'offre en infrastructures culturelles.

Le bilan indique que l'ensemble des dossiers actifs, des objectifs et des moyens inscrits ont été réalisés à 100 %. On souligne également la tenue de 64 activités en séance au cours de l'année, témoignant de la grande diversité des sujets abordés par la Commission.

Le Service exprime sa reconnaissance envers les membres de la Commission et indique que les discussions et travaux lui permettent une meilleure compréhension des besoins et des réalités du milieu. L'apport des membres est fondamental. Leurs observations et réflexions permettent au Service de progresser, de s'ajuster et de mieux répondre aux attentes du milieu. Les échanges en Commission nourrissent la réflexion du service. Le cheminement du dossier du PSOC est cité comme un exemple.

Des remerciements et félicitations sont adressés à la présidence pour son engagement constant auprès du milieu culturel. On souligne sa qualité d'ambadrice remarquable, présente et active. De son côté, la présidence souligne la qualité du travail collaboratif et rappelle qu'à Gatineau, le milieu de la culture est exceptionnel. Les défis deviennent des opportunités, les artistes sont résilients et créatifs, et que les organismes sont pertinents et fabuleux. Enfin, la présidence tient à souligner le niveau d'engagement et de participation exceptionnel des membres.

10. Bons coups culturels

Les membres présents font part de nouvelles ou de bons coups culturels. Il s’agit d’un moment pour faire rayonner quelques initiatives, projets ou pour apporter un regard positif sur l’actualité culturelle.

11. Varia

Deux éléments sont abordés sous ce point :

Programmes de soutien financier

Le Service informe les membres que la période de dépôt des demandes est en cours pour les programmes suivants :

- Fonds de soutien à l’animation culturelle;
- Programme de soutien aux organismes culturels (PSOC);
- Programme de soutien aux grands événements;
- Programme de soutien aux événements de moins de 50 000 \$.

La date limite pour le dépôt des demandes est fixée au 2 octobre.

On souligne que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a lancé divers appels de projets récemment. Certains étant encore ouverts.

Appel de projets du MCC

Il est mentionné que le MCC a récemment lancé plusieurs appels de projets, dont certains sont toujours ouverts. De plus, le Ministère prévoit l’ouverture, au cours de l’automne, du programme pour le développement des infrastructures culturelles, volet maintien d’actifs. Les personnes intéressées peuvent obtenir plus d’information en communiquant avec Annie Lavoie, au bureau régional du MCC.

12. Prochaine séance de la CACLP

Le calendrier des séances pour l’année 2026 sera communiqué aux membres dès que possible. Les dates seront déterminées à la suite des élections municipales.

13. Levée de séance

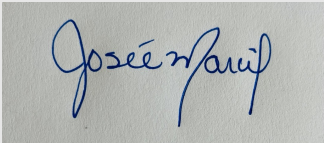
*Il est proposé par Lianne Rheault-Leblanc
Appuyé par Marie-Hélène Leblanc*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 11 h 51.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

	
PRÉSIDENTE ISABELLE N. MIRON	SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL